



40^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, 7-8 novembre 2012

UNEP/CMS/StC40/10.4

MISE A JOUR SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

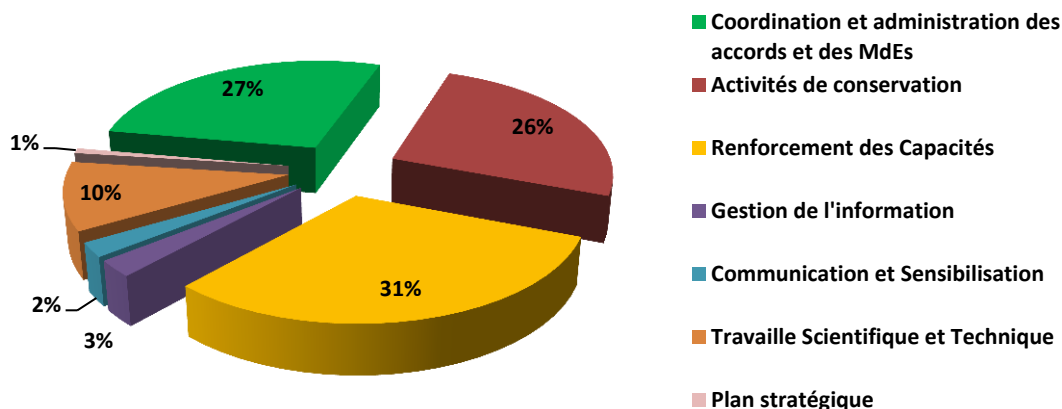
(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

(septembre 2012)

1. Le travail de la Convention est guidé par des résolutions et recommandations adoptées par les Conférences des Parties et par le Plan stratégique 2006-2014 qui fixent les objectifs, buts et cibles généraux afin d'assurer une approche cohérente et ciblée pour appliquer la Convention aux niveaux national, régional et mondial. Bien que bon nombre des objectifs fixés doivent être essentiellement assurés par les Parties contractantes de la CMS, certains d'entre eux relèvent de la responsabilité du Secrétariat. Des budgets triennaux approuvés par la COP sont principalement destinés aux salaires du personnel et les coûts opérationnels, tandis que les contributions volontaires sont recherchées pour des activités spécifiques, telles que des réunions, des publications ou des projets de conservation.

2. Cette mise à jour sur les ressources du Secrétariat comprend des fonds et du personnel mis à disposition pour mettre en œuvre la Convention depuis le COP10 (Décembre 2011). Sur le financement, le total des contributions volontaires reçues à ce jour de la part des gouvernements de l'Australie, la Finlande, l'Allemagne, Monaco, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Commission européenne ainsi que ainsi que du PNUE-DELC et du PNUE-ROE¹ s'élève à **1 731 000 €**. Cette somme comprend les contributions annoncées lors de la réception des donateurs en marge de la COP10. Toutefois, cette estimation ne comprend pas la subvention annuelle de 1 459 645 € (au total US\$4 millions pour la période 2012-2014) payé par les Emirats arabes unis pour financer le fonctionnement du bureau de coordination des Mémoires d'Entente d'Abu Dhabi sur les rapaces et les dugongs.

3. La totalité des fonds a été affecté comme suit:



¹ La Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement du PNUE et le bureau régional du PNUE pour l'Europe respectivement.

4. La Commission européenne a fourni 224 000 € pour la mise en œuvre du MdE Requins et 500 000 € pour un projet prévu sur trois ans intitulé « Mise en œuvre effective de la CMS, de l'AEWA et d'autres instruments liés à la CMS dans différentes régions et langues, à travers le renforcement des capacités »². Pour plus de détails se reporter au Doc 10.2 « Mise à jour sur le statut du fonds d'affectation 2012-14 » et au Doc13 « Structure et stratégies futures de la CMS : le point sur la mise en œuvre des activités prioritaires ».
5. D'autres contributions ont été reçues sous forme de contributions en nature au travers de mise à disposition de personnels ou de services. Les capacités du Secrétariat ont été renforcées grâce à trois Jeunes experts associés (JEA) fournis par la Finlande et l'Allemagne.
6. Grâce à son programme de stage, le Secrétariat a pu apprécier le soutien apporté par les diplômés universitaires ou les étudiants qui ont apporté leur soutien au personnel de la CMS dans son travail quotidien pendant une période moyenne de trois mois à titre gracieux. Au cours du 2012, 14 stagiaires venant de 12 pays ont apporté leur concours au Secrétariat dans la réalisation de tâches ou de projets dans les domaines scientifiques/techniques, administratifs et de l'information.
7. Outre l'accueil du Secrétariat de la CMS et des autres Secrétariats de la Famille CMS basés à Bonn et de la prise en charge de tous les coûts liés à cet hébergement, le Gouvernement allemand a offert l'impression des actes de la COP10, les services d'interprétation lors des réunions des Signataires du MdE Requins, du Conseil scientifique et du Comité permanent tenues à Bonn. D'autres contributions en nature sont également offertes par un certain nombre d'ONG qui fournissent des conseils techniques pour soutenir la mise en œuvre des instruments de la CMS.
8. Même si de nombreuses activités ont également été mises en œuvre grâce aux contributions généreuses reçues, il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, la 1^{re} Réunion des Signataires du MdE Requins (septembre 2012, Bonn) a adopté un budget visant à fournir des ressources adaptées et prévisibles, provenant de contributions volontaires, pour qu'un Secrétariat pleinement opérationnel puisse administrer et soutenir la mise en œuvre du MdE. Le budget 2013 s'élève à 303 559 €. Les contributions reçues cette année des Gouvernements de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis ainsi que de la Commission européenne s'élèvent à 232 000 €, laissant une somme de 71 559 € qui devra être recherchée par le Secrétariat.
9. Par ailleurs, il reste néanmoins des initiatives prioritaires qui ne peuvent malheureusement pas bénéficier de l'attention et du soutien nécessaire. Des JEA supplémentaires pourraient contribuer à la mise en œuvre du programme de la CMS dans les pays de l'Afrique centrale et occidentale africains ainsi qu'en Amérique latine et en particulier assister le Secrétariat à la mise en place d'instruments CMS.
10. Le Secrétariat est reconnaissant de l'aide financière reçue en provenance des pays mentionnés ci-dessus, surtout en tenant compte de la conjoncture économique actuelle. Il se fonde cependant sur le soutien continu des Parties à la CMS et ses partenaires pour faire une différence et contribuer à la conservation des espèces migratrices.

² Les financements de ces deux projets proviennent du « Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP) de l'Accord stratégique de coopération (SCA) conclu entre la DG Environnement de la Commission européenne et le PNUE »

11. Le Secrétariat demande donc instamment aux Parties et les partenaires d'examiner toute possibilité de fournir du soutien supplémentaire en espèces ou en nature pour favoriser davantage l'application de la Convention. Afin d'aider les gouvernements, le Secrétariat de la CMS est en train de renforcer ses efforts pour mobiliser des ressources en développant d'une façon plus cohérente et harmonisée au sein de la famille.

Action demandée:

Le Comité permanent est invité à prendre note du document et de donner des commentaires ou des conseils, le cas échéant, au Secrétariat.